

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 25 et dimanche 26 mars

National 3
Régional 1-2-3
Départemental 1 à 5
Féminines R1-R2
Féminines D1-D2-D3
U14 à U19 R1-R2
U15 et U17/U18 D1-D2
U13 D1-D2-D3
Critérium U13 Régional
Plateaux U6 à U11
Féminines U11 à U18

Mercredi 29 mars

Commission Sportive Litiges et Contentieux
Commission d'Appel

Jeudi 30 mars

Commission de Discipline
Commission des Jeunes



SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux arbitres.....	p. 12
Avis aux éducateurs.....	p. 13
PV Commission Sportive.....	p. 14
PV Commission Jeunes.....	p. 25
PV Commission Technique.....	p. 31
Informations diverses.....	p. 34

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

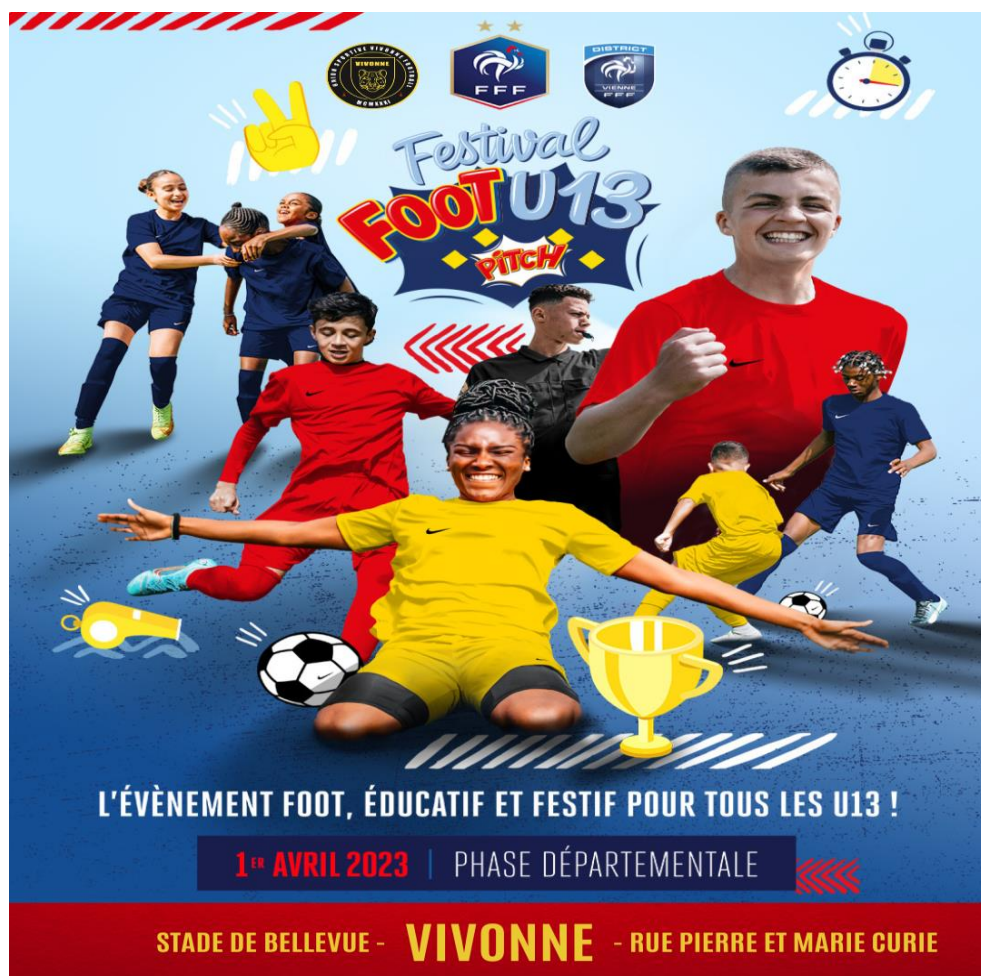


Entrepreneurs d'Assurances

ENTREPRISE

JEAN-PAUL PEYNET
3 PLACE PORTAIL CHAUSSÉE
86200 LOUDUN
05.49.98.38.76

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



L'ÉVÈNEMENT FOOT, ÉDUCATIF ET FESTIF POUR TOUS LES U13 !

1^{er} AVRIL 2023 | PHASE DÉPARTEMENTALE

STADE DE BELLEVUE - **VIVONNE** - RUE PIERRE ET MARIE CURIE

PLUS D'INFORMATIONS PAGE 11

DÉPLACEMENT À
CLAIREFONTAINE

MERCREDI 10 MAI 2023

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAGE 8

OPÉRATION CARTON VERT
(U15 ET U17)CETTE OPÉRATION EST TOUJOURS EN
COURS !

PLUS D'INFORMATIONS PAGES 5 ET 6

SÉLECTION DE LA VIENNE
U14 FILLESINFORMATIONS ET JOUEUSES
CONVOQUÉES PAGES 34-35STAGE DÉTECTION U14
GARÇONSINFORMATIONS ET JOUEURS
CONVOQUÉS PAGE 36



PARTENAIRE

Vos devis MMA



Auto



Santé



Habitation



Pro

Notre cabinet d'assurances à LOUDUN (86200) vous transmettra l'ensemble des renseignements utiles au sujet de nos produits et services à destination des particuliers (assurance automobile ; assurance habitation et responsabilité civile ; assurance de prêt immobilier...) et entrepreneurs (responsabilité civile professionnelle ; multirisque professionnelle ; assurance d'un stock de marchandises ; assurance décennale...).

Notre équipe



Jean-Paul PEYNET

Agent Général

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

[Contactez-moi](#)

Votre tarif en moins de 3 minutes

Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



Auto



Habitation



Santé

Devis assurances MMA

Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



RC Pro



Multirisque



Pro

Devis assurances Pro



ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit d'une association caritative est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées.

Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don à l'association sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Nous comptons déjà plus de 15 000 tickets commandés, n'attendez plus et contactez-nous !

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.ff.fr





AVIS AUX CLUBS

DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023

(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION CLAIREFONTAINE****FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Pour récompenser les bénévoles des clubs du département, le District de la Vienne de Football organise, le mercredi 10 mai, une visite du **Centre National du Football à Clairefontaine**.

Pour pouvoir s'inscrire, le dirigeant doit être licencié au sein du club depuis au moins 3 saisons.

Dans un premier temps, le nombre d'inscription se limitera à une personne par club. Cependant, si plusieurs membres de votre club souhaitent s'inscrire, merci de nous l'indiquer, une liste d'attente sera prévue à cet effet.

Pour cette occasion exceptionnelle, une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée (montant débité sur le compte club).

Les demandes de réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée de celles-ci.



Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire d'inscription avant le lundi 24 avril prochain.

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° DE LICENCE :

LICENCIÉ(E) DIRIGEANT(E) DEPUIS :

N° DE TÉLÉPHONE :





SAVE THE DATE !

Samedi 25 mars 2023 au District => Prochaine session formation de dirigeants (PFFD) : mobiliser et animer une équipe au service d'un projet.

Mardi 11 avril 2023 de 19h à 21h à Poitiers (lieu à confirmer) => Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur (*présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club*).

Lundi 8 mai 2023 à Châtelleraut => Journée des féminines U6 à Séniors (*toutes les autres manifestations ne seront pas homologuées par le District*).

Mercredi 10 mai 2023 => Déplacement à Clairefontaine pour les dirigeants de clubs

GROUPES DE TRAVAIL

IL MANQUE ENCORE QUELQUES VOLONTAIRES !

Comme annoncé à la dernière Assemblée Générale, le District de la Vienne met en place deux groupes de travail portant sur :

- 1/ la proposition de définir des champions pour chaque division départementale (1^{ère} semaine d'avril).
- 2/ le fonctionnement des feuilles de recettes des différentes Coupes départementales.

Les clubs souhaitant participer à l'un de ces deux groupes de travail doivent le signifier au District par la messagerie Zimbra pour le lundi 27 mars 2023, dernier délai.

Une attention particulière sera portée sur la représentation géographique et le niveau des clubs composant les groupes de travail.

INCOMPATIBILITÉ TABLETTE ET FMI

L'application actuelle « Feuille de match Informatisée » disponible sur le Play Store n'est plus compatible avec les tablettes Android à partir de la version 10. Une nouvelle version de l'application, compatible avec tout appareil, devrait voir le jour d'ici quelques temps.

Il est donc conseillé aux clubs de ne pas renouveler les tablettes pour le moment.

Il est tout de même possible de contourner le problème si besoin en installant l'application FMI au format APK via le lien suivant : <https://m.apkpure.com/fr/feuille-de-match-informatisée/com.umanis.cordova.feuillematch>

L'installation d'une application APK requiert l'autorisation d'installer des applications tierces dans les paramètres de la tablette. La démarche étant propre au modèle/version de chaque tablette, nous vous invitons à rechercher sur internet un tutoriel parmi les nombreux disponibles.

DOSSIER SUBVENTION ANS

Pour faire suite au webinaire et à l'ouverture prochaine de la campagne de subvention ANS, le District de la Vienne propose un accompagnement aux clubs désireux de déposer un dossier.

Afin de pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à nous faire savoir, par la messagerie Zimbra votre volonté d'être accompagné dans vos démarches.

FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation.

Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.



FORMATION DES DIRIGEANTS

Le District propose deux formations des dirigeants :

- samedi 25 mars => Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- Date à définir => Construire et promouvoir un projet

Ces formations auront lieu de 8h30 à 12h30 dans les locaux du District de la Vienne.

Elles représentent des critères incontournables pour l'attribution du label seniors.

Pour être comptabilisé, un dirigeant doit suivre deux modules. Il est conseillé d'avoir suivi le premier module pour s'inscrire au deuxième.

Inscriptions disponibles sur le site : <https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>

CDOS / FORMATION PROFESSIONNELLE : COMMUNIQUER SUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDOS organise une formation ayant pour thème la communication sur les principaux réseaux sociaux, celle-ci aura lieu le :

**Judi 27 avril 2023
de 9h à 17h à Poitiers**

Programme et inscription, [cliquez ici](#)

PROGRAMME EDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, le District souhaite connaître les clubs organisant des stages lors des vacances de Pâques.

Pour les clubs concernés, le District a besoin de connaître :

- Le Responsable du stage
- Les dates du stage
- Les catégories présentes au sein du stage

Afin de recenser les différents stages organisés, merci de nous envoyer les différentes informations demandées par mail : district@foot86.ff.fr

SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

Les inscriptions à la section foot du collège Jules Verne situé à Buxerolles sont disponibles. Vous retrouverez le dossier de candidature en cliquant [ici](#).

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

La commission Futsal du District a émis le souhait d'organiser une coupe départementale futsal (senior masculin).

Celle-ci est ouverte à tous les clubs de la Vienne sur la base du volontariat.

Dates :

- La compétition commencera début juin, après la fin du championnat en herbe.
- La finale se déroulera le **mardi 27 juin 2023 à Civaux.**

En fonction du nombre d'équipes inscrites la finale s'effectuera soit à 4 (sous la forme d'un tournoi) soit en match simple.

L'ouverture des inscriptions débute le 30 mars et se termine le 30 avril.



FONDACTION DU FOOTBALL : « BUTS POUR ELLES »

Le Fondaction du Football et FDJ lancent une nouvelle édition de l'appel à projets :
« Buts pour Elles ».

Pour chaque but marqué lors des 13 dernières journées de championnat par les 2 clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, 500 euros seront reversés pour financer les actions portées par les clubs de football en matière de féminisation.

Huit associations seront récompensées sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance. Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet programmé en 2023 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant :

<https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2023>

Attention les projets peuvent être déposés **jusqu'au 31 mars 2023.**

Un comité de sélection composé des deux clubs partenaires, du Fondaction du Football et de représentants de FDJ, annoncera le 23 mai prochain les huit projets lauréats qui se partageront la dotation totale obtenue grâce aux buts marqués par l'OM et le PSG.



FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Chaque année, la Fédération Française de Football organise le Festival Foot U13 Pitch qui réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons. Cet événement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale. L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matchs et aux ateliers techniques, des quiz éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).

La finale de la phase départementale se déroulera le :

Samedi 1^{er} avril à Vivonne

Le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie)
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques)
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre)
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Pour être lauréates, les équipes U13G et U13F devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

LE CALCUL DES POINTS



50% DES POINTS

Critère sportif : les matchs qui se déroulent sur des demi-terrains et se jouent à 8 contre 8 selon le règlement fédéral du football d'animation.



25% DES POINTS

Critère sportif : défis techniques conduite de balle et jongles.



25% DES POINTS

Critère éducatif : quiz règles du jeu et règles de vie.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2022 - 2023

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	02 et 04/05/2023 06/05/2023	18h00 – 22h00 8h30 – 17h30

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30 – 17h30
CFF3	Jaunay-Clan	27/04/2023	18h00 – 22h00



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



François JOSSE
fjossee@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr

Mardi 11 avril 2023 de 19h à 21h à Poitiers (lieu à confirmer) => Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur (présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club)



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 mars 2023 Procès-verbal n° 28

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, François PAIREMAURE et Jean-Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 27 sans modification

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2022 – 2023	MARS					AVRIL					MAI							
	4	11	18	26	1	8	10	15	22	29	1	6	8	13	18	20	27	29
Vacances scolaires et jours fériés	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28					
CHAMPIONNAT de D1 à D5	15	16	R	17	18	R	R	R	R	19	20	21	R	R	22			

Les 01 et 02/04/23, toutes les divisions seront à 5 journées de la fin du championnat.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.C.2.b des RG de la LFNA

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

- b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

Article 26.C.2.c des RG de la LFNA

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

- c) Enfin, les joueurs ayant disputé au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison avec une équipe supérieure du club ne peuvent participer à un championnat régional avec une équipe inférieure du club.



SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1)	Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1)	Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Brion St Secondin (1)	St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2)	Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1)	Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/2023 à 20h
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2)	Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2)	Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23 remis le 18/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	08/04/2023 à 20h
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3)	Lhommaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	4 Phase 3	11/03/23	25605403	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23	
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	



ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Coulombiers (8 jours à compter du 11/03/23), arrêté suspendu à compter du 16/03/23.

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

Saulgé (à compter du 10/03/23), arrêté suspendu à compter du 16/03/23.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Smarves Iteuil
Biard	Loudun	Sommières St Romain
Blanzay	Lusignan	St Benoît
Boivre	Mignaloux Beauvoir	St Julien l'Ars
Bonnes	Migné Auxances	St Saviol
Buxerolles	Montamisé	Thuré Besse
Canon / Vouneuil	Montmorillon	Usson l'Isle
Champigny Le Rochereau	Naintré	Valence en Poitou – Couhé
Chasseneuil St Georges	Neuville	Valence en Poitou OC
Château Larcher	Nieuil l'Espoir	Verrières
Châtelleraut Portugais	Ozon	Vicq sur Gartempe
Civaux	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
GJ Montasèvres	Poitiers Asac	Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899466 : Beaumont St Cyr (2) – Chasseneuil St Georges (1) du 07/05/23

En raison de l'occupation des terrains de Beaumont St Cyr, la rencontre en rubrique est avancée à 13h15, même jour.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900381 : Vivonne (1) - Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 17/03/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien BEAUFILS (18/03/23 à 14h40) signalant un dysfonctionnement de la tablette et une erreur dans l'inscription des faits de jeu.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900609 : Sammarcolles (1) – Coussay (1) en poule A du 26/03/23

Demande du club de Coussay (courriel du 21/03/23 à 18h24) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 24901133 : Lusignan (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule E du 18/03/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Lusignan (20/03/23 à 16h30)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : des joueurs du club de Poitiers Gibauderie sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) évoluant en Départemental 3 poule B (dernier match, en championnat : Poitiers Gibauderie (1) - Beaumont St Cyr (3) du 12/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Lusignan.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901269 : Ceaux La Roche (1) – Les Trois Moutiers (1) en poule A du 26/03/23

Demande du club des Trois Moutiers (courriel du 17/03/23 à 10h18) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 24901392 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (3) en poule B du 05/03/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 08/03/23 concernant la participation à ce match au sein de Thuré Besse (3) d'un joueur (licence n° 2543479400) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Thuré Besse a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 27 du 02/03/23, pour un (1) match de suspension à compter du 27/02/23 et que l'équipe de Thuré Besse (3) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date. Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Thuré Besse (3) pour en donner le gain à l'équipe de Leigné sur Usseau (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Thuré Besse.

Dossier classé.

**Match n° 24901918 : Fleuré / St Julien L'Ars (3) – Sillars (1) en poule F du 05/03/23****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 08/03/23 concernant la participation à ce match au sein Fleuré / St Julien l'Ars (3) d'un joueur (licence n° 2547171391) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que les clubs de Fleuré et St Julien l'Ars ont été informés et n'ont pas formulé d'observation par écrit.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 26 du 23/02/23, pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 27/02/23 et que l'équipe de Fleuré / St Julien l'Ars (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Fleuré / St Julien l'Ars (3) pour en donner le gain à l'équipe de Sillars (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Fleuré.

Dossier classé.

Match n° 24902123 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – ACG Foot Sud 86/Savigné (3) en poule G du 11/03/23 remis le 18/03/23

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Payroux (du 18 au 20/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 08/04/23 à 20h.

Match n° 24910617 : Boivre (3) – Sanxay (1) en poule G du 12/03/23 remis le 19/03/23

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mercredi 29 mars 2023

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. Tony GRAPPEY :

- Le score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

- aux deux clubs :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 24902127 : Aslonnes (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule G du 26/03/23

Demande du club de Les Roches La Villedieu (courriel du 21/03/23 à 20h49) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1**Match n° 24923605 : Montmorillon (2) – La Chapelle Bâton (1) du 19/03/23**

Courriel du club de Montmorillon (19/03/23 à 10h53) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Montmorillon (1) (sans déplacement de La Chapelle Bâton (1)).

Amende de 33€ au club de Montmorillon.



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597721 : Moncoutant (1) – Vrines (1) en poule A du 19/03/23

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Moncoutant (du 18 au 20/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 25597728 : L'Envigne (1) – Moncoutant (1) en poule A du 02/04/23

Demande du club de Moncoutant (courriel du 20/03/23 à 16h12) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Moncoutant.

Match n° 25597722 : L'Envigne (1) – Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 19/03/23

Courriel du club de l'Envigne (19/03/23 à 19h22) envoyant la copie de la feuille de match papier sans rapport FMI.

Original de la feuille de match et rapport FMI non reçus à ce jour.

Match n° 25597969 : Chauvigny (1) – Thouars (1) en poule B du 19/03/23

La feuille de match papier n'est toujours pas parvenue au District.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25599228 : Bressuire (1) – Celles Verrines (1) en poule B du 18/03/23

Courriel du club de Celles Verrines (14/03/23 à 18h52) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Celles Verrines (1) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Celles Verrines.

Match n° 25605406 : GJ Cerizay Interbocage (1) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 19/03/23

Courriel du GJ Cerizay Interbocage (22/03/23 à 14h16) signalant le forfait de l'équipe adverse.

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Poitiers 3 cités.

COUPE TASSIN

COUPE TASSIN : 2ème tour à jouer avant le 16/04/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
9	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 A	LIGUGE (1)	R1 A	
10	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	ST BENOÎT (1)	R3 C	
11	MIGNE AUXANCES (1)	R2 B	BUXEROLLES (2)	R3 A	
12	NEUVILLE (2)	R3 A	FONTAINE LE COMTE (1)	R2 B	
13	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 C	STADE POITEVIN (2)	R1 A	
14	OZON (1)	R3 A	MONTMORILLON (1)	R1 A	

**Organisation du 2ème tour: 14 équipes**

8 vainqueurs du 1^{er} tour

1 exempt du 1^{er} tour

3 équipes éliminées de la Coupe Nouvelle-Aquitaine

2 équipes sont exemptes du 2ème tour : Buxerolles (1) et Chauvigny (2)

Soit un nombre de matches au 2ème tour de 6

La commission procède à un tirage au sort intégral.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale: avant le 08 mai 2023

6 vainqueurs du 2ème tour + 2 équipes exemptes du 2ème tour

1/2 finales : avant le 04 juin 2023

Finale : le 10 juin 2023

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25734716 : St Julien l'Ars (1) – Valence en Poitou OC (1) du 19/03/23

Courriels des clubs de St Julien l'Ars (20/03/23 à 10h04) informant d'un problème au moment de l'envoi de la FMI et Valence en Poitou OC (20/03/23 à 16h41) fournissant les compositions complètes de leurs équipes, des bancs de touche et le nom des arbitres assistants.

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Axel GIRAUD (21/03/23 à 17h27) et de l'observateur M. Gaël CHARON (22/03/23 à 09h23) donnant le score et les faits de jeu.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 25734717 : Valdivienne (1) – Rouillé (1) du 18/03/23

Courriel de l'arbitre bénévole de la rencontre M. Romain ABOT (19/03/23 à 19H39) signalant avoir oublié de noter les remplacements à savoir l'entrée en jeu des n° 12 et 13 de Valdivienne et des n° 12, 13 et 14 de Rouillé.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 25734752 : Nalliers (1) – Bonneuil Matours (1) du 19/03/23

Courriel du club de Nalliers (19/03/23 à 22h47) signalant la blessure de son joueur n° 6 Axel DEUNIER (œil gauche).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 25734755 : Chatain (1) – Aslonnes (1) du 19/03/23

Courriel du club d'Aslonnes (18/03/23 à 12h08) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe d'Aslonnes (1) (sans déplacement).

L'équipe de Chatain (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club d'Aslonnes.



COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 4^{ème} tour le 09/04/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
38	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4 C	CHATAIN (1)	D4 E	
39	CISSE (1)	D4 A	ESPOIR FC (1)	D5 C	
40	CROUTELLE (1)	D4 D	LES ROCHE LA VILLEDIEU (1)	D5 G	
41	NALLIERS (1)	D4 C	OUZILLY (1)	D4 D	

Organisation du 4^{ème} tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : 8 équipes

7 équipes qualifiées du 3^{ème} tour

1 équipe exempte du tour précédent :

Soit un nombre de matches au 4^{ème} tour de 4

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

5^{ème} tour : le 22/23 avril 2023

1/4 de finale: le 18 mai 2023

1/2 finales : le 03/04 juin 2023

Finale : le 10 juin 2023

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 25734854 : Mignaloux Beauvoir (3) – L'Envigne (2) du 19/03/23

Rapport et courriel du club de L'Envigne (20/03/23 à 14h59) signalant la blessure du joueur n° 11 du club de L'Envigne Richard GELIN (genou droit).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25735073 : Loudun (2) – Lavoux Liniers (2) du 19/03/23

FMI envoyée avec la mention « équipe recevante absente ».

Courriel du club de Lavoux Liniers (19/03/23 à 10h48) signalant le forfait de son équipe.

Courriel du club de Loudun (19/03/23 à 13h23) qui regrette de ne pas avoir été prévenu plus tôt alors que la rencontre était initialement prévue le samedi.

Forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement).

L'équipe de Loudun (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Lavoux Liniers.

Match n° 25735075 : Monts sur Guesnes (1) – Châtelleraut SO (4) du 19/03/23

Forfait général en championnat de l'équipe de Châtelleraut SO (4).

Courriel de M. Teddy FOURNIER (21/03/23 à 17h42), arbitre désigné sur cette rencontre ses frais de déplacement (32,11€) sont pris en charge par le District.



Match n° 25735077 : Queaux Moussac (1) – Jardres (2) du 19/03/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Queaux Moussac (20/03/23 à 16h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Jardres, pour le motif suivant : des joueurs du club de Jardres sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Jardres (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre l'équipe de Jardres (1)

évoluant en Départemental 4 poule C (dernier match, en championnat : Jardres (1) - Sèvres Anxaumont (2) du 12/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée (seul le joueur Yvon AYOCCO est inscrit sur la dernière feuille de match de l'équipe supérieure mais comme n'ayant pas participé).

Considérant que l'équipe de Jardres (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Jardres (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Queaux Moussac.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 5^{ème} tour le 09/04/23

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
55	BLANZAY (1)	D5H	ASLONNES (1)	D5G	
56	CEAUX LA ROCHE (1)	D5A	MIREBEAU (2)	D5B	
57	CROUTELLE (2)	D5E	ST MAURICE GENCAY (2)	D5H	
58	JARDRES (2)	D5E	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (3)	D5B	
59	LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5 F	VILLENEUVE (2)	D5E	
60	LOUDUN (2)	D5A	CHÂTELLERAULT REUNIONNAIS (1)	D5 C	
61	MONTS SUR GUESNES (1)	D5A	ST RÉMY SUR CREUSE (1)	D5 C	
62	OYRE-DANGE (3)	D5B	ST CHRISTOPHE (2)	D5A	
63	POITIERS ASAC (2)	D5D	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5 E	
64	PRESSAC / AVAILLES LIMOUZINE (1)	D5H	ST SAVIOL (2)	D5G	
65	SILLARS (1)	D5 F	VERNON (1)	D5 E	

**Organisation du 5^{ème} tour du Challenge Marcel Renaudie: 24 équipes.**

13 vainqueurs du 4^{ème} tour
7 équipes exemptes au 4^{ème} tour
1 équipe éliminée des 1/8 de finale du Challenge des Réserves,
3 équipes éliminées du 3^{ème} tour de la Coupe Jolliet Rousseau

Les équipes de Leigné sur Usseau (2) et Savigny L'Evescault (1) sont exemptes

Soit un nombre de matches au 5^{ème} tour de 11

La commission procède au tirage intégral

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

6^{ème} tour : le 22/23 avril 2023

7^{ème} tour : le 18 mai 2023

1/4 de finale : le 20/21 mai 2023

1/2 finales : 03/04 juin 2023

Finale : le 10 juin 2023

COUPE du POITOU**Match n° 25754571 : St Romans les Melle (1) – Poitiers Stade (1) du 12/03/23**

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. David MÉTAYER informant des problèmes en fin de match empêchant de saisir les tirs au but et donnant les faits de jeu.

Courriel du club du Stade Poitevin (20/03/23 à 17h36) envoyant la composition de son équipe et les renseignements demandés.

La Commission demande à recevoir avant le mercredi 29 mars 2023, sous peine de match perdu par pénalité et amende.

- au club de St Romans les Melle

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900236 : Boivre (1) – St Benoît (2) en Départemental 3 poule B du 19/03/23
- Match n° 25559688 : Montmorillon (2) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir / les Roches La Villedieu (1) en U15 Départemental 2 poule A du 18/03/23
- Match n° 25734706 : Cenon / Vouneuil (1) – Migné Auxances (2) en Coupe Louis David du 19/03/23
- Match n° 25735078 : Quinçay (2) – Sillars (1) en Challenge Marcel Renaudie du 19/03/23
- Match n° 25735079 : St Léger de Montbrillais (2) – Châtelleraut Portugais (3) en Challenge Marcel Renaudie du 19/03/23



DIVERS

Courriels des clubs de Bonneuil Matours, Fleuré, St Benoît, Vouneuil Béruges :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Naintré, Neuville :

Réponse faite par la Présidente de la Commission.

Courriels des clubs de Château Larcher, Coussay les Bois, Payroux Charroux, Queaux Moussac, Vrines :

Pris note.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 25€.

Rencontre du 19/03/23

Match n° 25597969 : du 19/03/23 : Chauvigny (1) – Thouars (1) en Féminines Départemental 3 poule B

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 29 mars 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 23 mars 2023
Procès-verbal n°20

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.
Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°19 est adopté sans modification.

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

En effet, nous constatons que de nombreux joueurs sont notés « n'a pas participé » sur la FMI alors que c'est rarement le cas.

DATE A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2^{ème} phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au* :
 - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
 - U17/U18 D1,
 - U15 D1 Elite,
 - U15 D1,
 - U15 D2 poule C,
 - U13 D1
 - U13 D2

* Ces rencontres peuvent être jouées avant cette date si les équipes se mettent d'accord par écrit et en informent le District.

- Samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne : Finale Festival Foot U13 Pitch (garçons et filles)
- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)



OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS » :**

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D1	/	4	11/03/23	25559126	Poitiers 3 Cités (1)	St Benoit (1)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D1	/	4	11/03/23	25559127	Gj Foot Sud 86 (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	2	25/02/23	25559261	Mirebeau/La Pallu (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559267	Mirebeau/La Pallu (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559268	Châtelleraut Portugais (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559269	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/NordVienne/Sammarçolles/ASM (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559329	Château Larcher/STMG/Somm/Cham (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559330	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	08/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559332	GJ Val de Vonne (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	C	4	11/03/23	25559390	Vicq/St Savin (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	2	25/02/23	25561861	Migné Auxances (1)	Neuville (1)	Motif Impérieux	15/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561610	Gj Dissay Beaumont (2)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561950	Gj VVM Chauvigny (2)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1	/	4	11/03/23	25559597	Naintré (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D2	B	4	11/03/23	25559805	Naintré (2)	Quinçay/Vouillé (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	B	4	11/03/23	25559806	Gj Dissay Beaumont (3)	ASM/Loudun/Sammarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	C	2	04/03/23	25561278	Gj Val de Vonne/Vasles (1)	Vivonne/Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	C	4	11/03/23	25561279	Vivonne/ Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D1	/	2	25/02/23	25562288	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D2	A	4	11/03/23	25560464	Valence en Poitou OC (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	A	2	25/02/23	25562274	Mirebeau (2)	Châtelleraut SO (4)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	A	4	11/03/23	25560417	Châtelleraut Portugais (2)	Loudun/Sammarçolles/NordVienne (2)	Terrain impraticable	01/04/23
U13	D3	B	4	11/03/23	25560464	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/Sammarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	C	4	11/03/23	25560496	Gj Espoir Sud Poitiers (4)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	D	4	11/03/23	25560541	Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (3)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	D	4	11/03/23	25560542	Gj Espoir Sud Poitiers (5)	Gj Dissay Beaumont (3)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25560614	Vivonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	08/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25561144	Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (2)	Mignaloux/Nieuil/Les Roches La Villedieu (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560642	St Maurice Gençay/Brion/Cha/Som(1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560644	St Savin/Vicq (1)	Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25561158	Saulgé (1)	Mignaloux/Nieuil/Les Roches La Villedieu (1)	Arrêté municipal	22/04/23

U15

Forfait

Match n° 25559690 : St Savin/Vicq (1) – Brion/St Maurice Gençay/Sommières/Champagné (1) en Départemental 2 poule A du 18/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (1) (sans déplacement de Brion/St Maurice Gençay/Sommières/Champagné (1))

Amende de 11€ au club de St Savin St Germain

Dossier classé



Match n° 25559691 : St Benoit (2) – Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (2) en Départemental 2 poule A du 18/03/23

2^{ème} forfait de l'équipe d'Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (2)

Amende de 11€ au club d'Usson l'Isle

La demande d'intégration au championnat U15 à 8 est acceptée par la commission.

Par conséquent L'équipe d'Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

U15 à 8

L'équipe d'Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (2) intègre la Poule et prend la place de l'exempt

Forfait

Match n° 25669793 : Vivonne (2) – Jaunay Marigny (2) du 18/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (2) (sans déplacement de Jaunay Marigny (2))

Amende de 11€ au club de Vivonne

Dossier classé

Match n°25669812 : Gj Espoir Sud Poitiers (3) – Gj Montasèvres (2) du 18/03/23

3^{ème} forfait de l'équipe de Gj Espoir Sud Poitiers (3) (sans déplacement de Gj Montasèvres (2))

Amende de 11€ au Gj Espoir Sud Poitiers

Dossier classé

U13

Match n° 25561033 : Châtelleraut Portugais (1) - Poitiers ASAC (1) en Départemental 1 du 18/03/23

Les équipes ont trouvé un accord pour avancer le match mais Poitiers ASAC n'ayant pas confirmé, le changement n'a pas été homologué.

Les frais de déplacement de M. Levieux Enzo (35€68) arbitre de la rencontre et M. Violeau Alain (30€) accompagnateur sont pris en charge par le District.

Forfait

Match n° 25561071 : Migné Auxances (2) – L'Envigne (1) en Départemental 2 poule B du 18/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de L'Envigne

Dossier classé

Match n° 25560406 : Jaunay Marigny (2) – Châtelleraut Portugais (2) en Départemental 3 poule A du 18/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

Dossier classé

Match n° 25560454 : Coussay les Bois/Châtelleraut SO (1) – Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (1) en Départemental 3 poule B du 18/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay Les Bois/Châtelleraut SO (1) (sans déplacement de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (1))

Amende de 11€ au club de Coussay Les Bois

Dossier classé



Match n° 25562057 : Neuville (3) – GJ Espoir Sud Poitiers (4) en Départemental 3 poule C du 18/03/23

Match non joué en raison d'absence de justification, l'équipe de Neuville (3) est déclarée forfait.

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (3) (sans déplacement de GJ Espoir Sud Poitiers (4))

Amende de 11€ au club de Neuville

Dossier classé

Match n° 25560573 : St Savin/Vicq (2) - Bonneuil Matours (1) en Départemental 3 poule E du 18/03/23

2^{ème} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (2) (sans déplacement de Bonneuil Matours (1))

Amende de 11€ au club de St Savin St Germain

Dossier classé

FESTIVAL FOOT U13

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale départementale qui se jouera le **samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne**.

Un dossier d'organisation a été adressé aux clubs.

Les équipes qualifiées ont été réparties en **1 groupe de 16 équipes pour les garçons** et **1 groupe de 8 équipes pour les filles**. Elles seront opposées selon la formule de compétition dite « Echiquier », et nommées **garçons et filles**. À la suite du tirage au sort du 23/03/23, les premières oppositions sont :

GROUPE FILLES

Equipes	
FC LOUDUN	US LA CHAPELLE BATON
SO CHATELLERAULT	ES POITIERS 3 CITES
STADE POITEVIN FC	USM LUSIGNAN
UES MONTMORILLON	ES BUXEROLLES / ASAC POITIERS

GROUPE GARCONS

Equipes	
UES MONTMORILLON	US MIGNE AUXANCES
GJ VAL DE VONNE	SO CHATELLERAULT
LOUDUN / SAM / NORD VIENNE	CHASSENEUIL ST GEORGES
CA NEUVILLE	US MIREBEAU
MIGNALOUX /NIEUIL/ROCHESVIL	ASAC POITIERS
STADE POITEVIN FC	GJ MONTASEVRES
VOUNEUIL BERUGES FC	GJ VVM CHAUVIGNY
PORTUGAIS CHATELLERAULT	GJ ESPOIR SUD POITIERS



FETIS LAHITTE U11

Félicitations aux clubs du Stade Poitevin (garçons et filles) et de Neuville (garçons) qui se sont qualifiés pour la finale régionale à Chasseneuil sur Bonnieure (16) le 15 avril 2023.

Remerciements à la mairie de Civaux et au GJ 3 Vallées 86 pour le prêt du gymnase et l'organisation de cette journée.

U11

Calendrier

Rappel :

Afin d'éviter tout désagrément nous rappelons aux clubs que le calendrier est régulièrement mis à jour sur Footclubs et les modifications de terrains, d'horaires, et autres sont transmises par mail.

Les éducateurs, dirigeants doivent se tenir informés des éventuelles modifications avant les plateaux.

Le calendrier est également réactualisé sur le site du district.

Poule K – plateau 2 :

La commission remercie le club de Latillé qui a accepté de recevoir la Journée 6 (29/04/23).

La Journée 4 (25/03/23) aura lieu à Ligugé.

Feuilles de plateaux

Rencontres du 25/02/23 :

Poule C - Plateau 2 :

Feuilles de match non reçues

La commission :

- redemande au club de GJ 3 Vallées 86 de nous transmettre les résultats et leur composition avant le jeudi 30 mars

Informations transmises par le GJ Val de Vonne, Vouillé et Poitiers 3 Cités.

Rencontres du 04/03/23 :

Poule C – Plateau 1 :

La commission :

- Enregistre les résultats figurant sur la feuille de match à l'exception du match du match GJ Val de Vonne-GJ 3 Vallées 86.
- Homologue le résultat de 0-1 au lieu de 1-2 après confirmation des 2 clubs.

Forfait

Rencontres du 11/03/23 :

Poule E – Plateau 1 :

1^{er} forfait de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2). Amende de 11€ au club de Loudun

Poule F – Plateau 1 :

2^{ème} forfait d'Availles en Châtelleraut (2). Amende de 11€ au club d'Availles en Châtelleraut

1^{er} forfait de Châtelleraut SO (5). Amende de 11€ au club de Châtelleraut SO

Poule M – Plateau 2 :

1^{er} forfait du GJ Montasèvres (3). Amende de 11€ au GJ Montasèvres

**Rencontres du 11/03/23 reportées au 18/03/23 :****Poule F – Plateau 1 :**

1^{er} forfait de Châtelleraut Portugais (2). Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

Poule G plateau 2 :

1^{er} forfait de Vicq/St Savin (1). Amende de 11€ au club de Vicq sur Gartempe

Poule M plateau 1 :

1^{er} forfait de Buxerolles (3). Amende de 11€ au club de Buxerolles

U7-U9

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- Prioritairement au samedi 13 mai
- Ou au samedi 22 avril

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

Rencontres du 11/03/23 :

Information en attente de réception des secteurs 1,2,3,4,7 et 8

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Match n° 25559603 : Poitiers 3 Cités (1) – Poitiers ASAC (1) en U15 Départemental 1 du 18/03/23

LICENCES MANQUANTES**Rencontres du 11/03/23 :**

U7-U9 Secteur 5 :

- Deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au club de Migné Auxances

U7-U9 Secteur 6 :

- Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Poitiers Stade
- Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Buxerolles

Annulation de l'Amende

Rencontres du 04/03/23 :

U7-U9 Secteur 8 :

- Deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au GJ 3 Vallées 86

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Réunion du lundi 9 janvier 2023
Procès-verbal n°1

Président : M. Christian SAVIGNY.

Présents : Mme Julie BRUNET, MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Philippe BARRITAULT (Commission des jeunes), Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul BLOT, Jacques DANTAN, Luis DA SILVA, Stéphane DUMAS, Patrick ECALLE, Serge GROLEAU, Claude HEBRAS, François JOSSE (CTD DAP), Eric MAÏOROFF, Michel MORON, David PLAINCHAMP (CDA), Emmanuel POUMEROULIE.

Excusés : Mme Vanessa JUGE (DTR adjointe), MM. Arnaud AUGEREAU, Gilles BOUARD (DTR), Nicolas PAYNOT, Tony RICHARD.

Invité : M. Stéphane BASQ, Président du District.

Informations du Président de la Commission Technique

M. Christian SAVIGNY souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de la commission et présente ses vœux pour la nouvelle année.

Intervention du Président du District

M. Stéphane BASQ, Président du District, présente :

- ✓ Ses vœux pour la fin de la saison en cours.
- ✓ La réforme des compétitions et ses conséquences sur la pyramide départementale en cas de nombreuses descentes de LFNA.
- ✓ La réforme de l'architecture des diplômes à venir
- ✓ L'action caritative organisée le 24 juin prochain en faveur d'associations pour les enfants avec rencontres sportives et soirée de gala. Une tombola est mise en place avec une voiture à gagner.

Intervention de François JOSSE

M. François JOSSE, CTD DAP, présente l'ensemble des activités restant à réaliser au cours de cette saison :

- ✓ Animation futsal U11 et U13 filles et garçons : point sur la dernière journée organisée le 7 janvier dernier et sur la suite du challenge Fétis Lahitte ; très bon accueil des clubs supports.
- ✓ Finale départementale U13 Pitch 1^{er} avril à Vivonne.
- ✓ Journée nationale des débutants le 17 juin à Nieuil l'Espoir.
- ✓ Label jeunes : observation des clubs labellisables à venir en mars/avril.

Intervention d'Anthony ALLOUIS

M. Anthony ALLOUIS, CTD PPF/Formation, évoque :

- ✓ 414 licences techniques au 3 janvier.
- ✓ Formation de cadres BMF, BEF et CFF : tableaux récapitulatifs.
- ✓ Certifications : tableau récapitulatif.
- ✓ Réforme des diplômes : présentation des quelques éléments concernant cette évolution qui sera abordée plus en détail lors d'une réunion le 11 avril prochain.
- ✓ PPF : présentation des opérations réalisées sous forme de tableaux du parcours de sélection en U14, U15 et U16 féminines et U13, U14 et U15 garçons.
- ✓ U12 : présentation du parcours à venir.
- ✓ CPS : réflexion sur l'organisation de ces centres (qui ? quand ? où ? comment) ; un CPS spécifique gardien sera organisé le 9 février à St Benoît avant une seconde journée à Poitiers durant les vacances de printemps.



Intervention AEF 86

Les représentants de l'AEF 86, indiquent que :

- ✓ Le prochain numéro est en cours de réalisation
- ✓ Un déplacement est prévu à Tours le 12 avril pour visiter le centre de préformation féminin.

Divers

M. Emmanuel POUMEROULIE présente :

- ✓ Son intervention au Cameroun

Tableaux récapitulatifs

Formations de Cadres - BEF - BMF

Liste des stagiaires admis en formation - saison 2022/2023

	NOM	Prénom	Club	Tuteur	Maître de Stage
B.E.F	DELARUE	Clifford	Buxerolles	BARRAULT J.Claude	ALLOUIS Anthony
	LAVAU	Vincent	Mignaloux	ECALLE Patou	ALLOUIS Anthony
	LOPES TENREIRO	Dylan	Montmorillon	BERNARD J.Pierre	ALLOUIS Anthony
B.M.F Trad	AL ZHAIRI	Kivin	Poitiers Trois Cités	BLOT J.Paul	JOSSE François
	DECHAUME	Arnaud	Oyré/Dangé	MAÏOROFF Eric	JOSSE François
	SAURY	Clément	Mignaloux	ECALLE Patou	JOSSE François
B.M.F Creps	ABDI GOULED	Yonis	Poitiers Tois Cités	MASROUR Aziz	ALLOUIS Anthony
	BENETRAULT	Mathis	Migné-Auxances	DELAGE Antony	ALLOUIS Anthony
	TRIQUARD	Aymeric	GJ Val de Vonne	ECALLE Patou	JOSSE François
	LEMARCHANT	Nino	Yvonneuil/Béruges	KUSTER Arnold	BARRAULT J.Claude
	TABIRY	Louis	Naintré	BAILLY Guillaume	BARRAULT J.Claude
	PIN	Maxence	Naintré	BARRAULT J.Claude	BLOT J.Paul
	CHARLES	Théo	Loudun	DWONA EDIMA Thadde	BARRAULT J.Claude
DUCELIER	Jérémy	Migné-Auxances	GOUINEAU David	ALLOUIS Anthony	
B.M.F App	CHARRE	Esteban	GJ Trois Vallées	ARNAUDET J.François	FERNANDES Antonio
	SENECHAL	Clément	Buxerolles	BARBEAU Benjamin	FERNANDES Antonio
B.M.F Univ	BELARBI	Mohamed	Stade Poitevin FC	SAVIN Bartolomé	ALLOUIS Anthony
	COMMUN	Jocelyn	Sèvres-Auxaumont	PAYNOT Nicolas	BLOT J.Paul
	DUPONT	Anthonin	Vivonne	PINAUDEAU Arnaud	BERNARD J.Pierre

BEF : 3

BMF T : 3

BEF Creps : 8

BMF App : 2

BMF U : 3



CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers (District)	17 au 20/10/2022	8h30-17h30
CFF5	Poitiers (District)	26 au 29/10/2022	8h30-17h30
Module U9 - STAPS	Poitiers (District)	10 et 17/11/2022	8h30-17h30
Module U11 - STAPS	Poitiers (District)	24/11/ et 01/12/2022	8h30-17h30
Module Projet Associatif	Poitiers (District)	08 et 09/12/2022	8h30-17h30
CFF2	Poitiers (District)	06 au 09/02/2023	8h30-17h30
Module U13 - STAPS	Poitiers (District)	02 et 09/03/2023	8h30-17h30
Module U15 - STAPS	Poitiers (District)	16 et 23/05/2023	8h30-17h30

24

12

12

17

Annulé

MODULES COMPLÉMENTAIRES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U6/U7	Poitiers (District)	08/10/2022	8h30-17h30

Annulé

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	06,08,13,15/09/2022	18h00-22h00
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	01,02,04/05/2023	08h30-17h30 (lundi) 18h00-22h00

17

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers (District)	23/11/2022	8h30-17h30
CFF3	Poitiers (District)	10/01/2023	18h00-22h00
CFF3	Poitiers (District)	11/01/2023	18h00-22h00
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30-17h30

5

Annulé

Annulé

Prochaine réunion à fixer,
Le Président, Christian SAVIGNY



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2022/2023

Sélection de la VIENNE U14 Filles



CONVOCATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent DEUX rassemblements à destination des jeunes joueuses nées en 2009.

Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- **Lundi 27/03 : séance d'entraînement spécifique (15 joueuses convoquées)**
- **Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F à Pompaire (15 joueuses convoquées)**
- Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)
- Samedi 17 et dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puymoyen

1^{er} rassemblement : séance d'entraînement spécifique

LUNDI 27 MARS 2023 à POITIERS

(complexe sportif de St Eloi, 11, rue de l'Elorn - terrain synthétique)

Rendez-vous à 18h30 (fin prévue vers 20h30)

2^{ème} rassemblement : match amical contre Sélection Deux-Sèvres

MERCREDI 5 AVRIL 2023 à POMPAIRE (79200)

(Stade Joël Godard - 8, rue Lavandières)

Rendez-vous sur place à 14h30 (coup d'envoi à 15h30 - fin prévue vers 17h15)

Chaque joueuse devra se munir (pour les 2 stages) :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde



Liste des 15 joueuses convoquées

	NOM	Prénom	CLUB
1	BRISSONNET	Lyse	U.ET.S. MONTMORILLON
2	CHARTRIN	Zélie	U.ET.S. MONTMORILLON
3	DELOUTRE	Camille	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
4	DIEUMEGARD	Valentine	U.S. MIGNE AUXANCES
5	DUTEIL	Hortense	VALENCE EN POITOU O. C.
6	GIRAUD	Léonie	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
7	KANI	Moriland	STADE POITEVIN F. C.
8	KITOYI AMAH	Cassy	STADE POITEVIN F. C.
9	LABILLE	Shanna	STADE POITEVIN F. C.
10	LEMAITRE	Jade	C.S. DISSAY
11	MANSON	Lylou	US JAUNAY MARIGNY
12	PEREIRA GOMES	Marina	E.S. BUXEROLLES
13	PICARD	Océance	STADE POITEVIN F. C.
14	POUPIN	Emma	C.S. DISSAY
15	QUARESMA	Cléopée	F.C. LOUDUN

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT aux numéros suivants :

M. Jean-Paul BLOT, Commission Technique 86 - 06.07.61.55.92

M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86 - 06.44.28.33.94



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

Stage Détection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2009.

Processus de Détection :

- Le 24/10 : stage (environ 45 joueurs convoqués)
- Le 16/02 : stage (environ 30 à 40 joueurs convoqués)
- Le 29/03 : stage (environ 30 à 40 joueurs convoqués)
- Le 08/04 : match préparation Sélection Vienne (environ 16 joueurs convoqués) à MONTMORILLON contre l'équipe U15R2.
- Le 18/04 : tournoi Interdistricts LFNA au Centre Technique (lieu à fixer)



Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

L'encadrement du rassemblement sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE, Christian SAVIGNY, membres de la Commission Technique Départementale 86.

MERCREDI 29 MARS 2023

de 14h15 à 17h à Chasseneuil-du-Poitou

(Complexe sportif des Ecluzelles - Terrain Honneur - rue du stade - 86360)

Liste des 34 joueurs (6 clubs) convoqués pour ce stage :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : BAZILE OCTUVON Kylian, BOURAS Yliès, DAIRON DOTTE Noé, FERREIRA BARBOSA Cristiano, TEXIER Clément, **THONI KYOBE Thibault**, ZAMBUJO Ethan, MAUNIE Jules, SIMON Lloris
- G.J.V.V.M CHAUVIGNY : DUVERGER Malo, FORGEARD Valentin, LETELLIER Elliot, TALLEUX Noa, FAITEAU Mathis, NALLET Mathéo, PERRAULT Tom
- MIGNE-AUXANCES : FIGUEIRAL MARQUES Vasco, **MONNEREAU FRENEUIL Anatole**, SAUVAGET Benjamin
- NEUVILLE : NOEL Matthieu, BEUTIER Ewen
- STADE POITEVIN F.C : ASOSIE Loan, CHAHER El Kadir, PROUST Emile, NOIREAU Valentin, CLOCHARD AMBLARD Nolan, MARINHO GOMES Fabio, FAYOL Dylan, EL HADDAD Mehdy, **MARTIN TELLIER Titouan**, METAYE Lucas, DIABY Mohamed, CISSE Sankouba
- ST BENOIT : RUIZ Lorenzo

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)